Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20251006-DEL29-06102025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2025

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n°29	Conseil Municipal du 06 octobre 2025
Centre Nautique de la Canche	Domaine de compétence : 3.5 - autres actes de gestion du domaine public

Le Lundi Six Octobre deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 23/09/2025

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 2

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4

Nombre de votants : 29

Affiché le 10/10/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE , Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST , Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Grégory HURTREL.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29

Secrétaire de séance : Madame Coralie PREUVOST

Objet : Désaffection et déclassement de 2 navires à moteur au Centre Nautique de la Canche

Rapporteur : Dominique DELSAUX, Adjointe.

Synthèse de la délibération :	Désaffection et déclassement de 2 navires à moteur soit pour vente soit pour mise au rebus

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Commission n°1 « Grandir, réussir et bien vivre ensemble » du 9 septembre 2025

Considérant que la commune dispose de 2 navires à moteur rendus inutilisables dont un avec sa remorque de route en mauvais état,

Considérant qu'il est nécessaire de désaffecter et de déclasser les 2 navires de type zodiac 580 avec une remorque de route en l'état, pour l'un, et de type fun yak 450 pour l'autre,

Considérant que les 2 navires disposent chacun de moteurs hors service,

Considérant que ces biens auront comme destination la vente en l'état ou la mise au rebut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déclasser et de désaffecter les 2 bateaux et de les sortir de l'inventaire des biens communaux.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 10 octobre 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

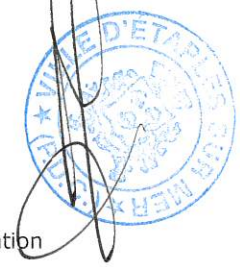

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.